

Villars-le-Terroir, le 8 juin 2014



CONSEIL COMMUNAL  
DE VILLARS-LE-TERROIR

## **Procès-verbal n° 10 de la séance du Conseil communal du 17 février 2014**

Monsieur le Président salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux et Monsieur le secrétaire général de l'association Région Gros-de-Vaud.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil peut être convoqué soit par la Municipalité, soit par un cinquième des membres du Conseil, ce qui a été le cas pour cette séance, suite à une demande formulée le 24 novembre.

En l'absence de demandes visant à modifier l'ordre du jour, il passe la parole au Secrétaire pour l'appel selon le point 1 de celui-ci.

Monsieur Philippe Benoit est excusé.

31 Conseillers présents, 4 absents dont 1 excusé.

Le quorum étant atteint, l'assemblée ayant été convoquée dans le respect de l'article 48 du règlement du Conseil communal, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président passe au point 2

### **Point 2 de l'ordre du jour : Remarques et/ou questions sur le procès-verbal n° 9 de la dernière séance du Conseil communal du 28 octobre 2013.**

Suite à un problème technique, l'enregistrement de cette séance a été perdu et seul un extrait est disponible. Le Secrétaire s'en est expliqué dans le dernier courrier envoyé.

Monsieur le Président demande s'il y a toutefois des questions ou des remarques sur l'extrait. La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt le point et passe au point suivant.

### **Point 3 de l'ordre du jour : Communication du Président, dépôt de postulats et/ou de motions.**

Le bureau n'a pas reçu de postulats ou de motions par écrit et en l'absence de demandes dans la salle, Monsieur le Président fait la communication suivante :

« La séance du 17 mars est annulée car tous les objets préavis à l'ordre du jour pourraient être disponibles, mais le temps pour que les différentes Commissions se réunissent est insuffisant. » Il demande à Madame le Syndic de préciser.

Madame le Syndic salue l'assemblée et confirme, précisant que c'est le préavis concernant le trafic dans le village qui a été retardé suite à la défection du premier mandataire. Le second mandataire finalisant son rapport, le temps de rédiger le préavis, réunir la Commission, avec la semaine de vacances scolaires intercalée, il n'est plus possible de respecter le délai. Cet objet sera donc reporté au prochain Conseil, soit le 26 juin 2014 puisque c'est la date commune retenue pour que les différents Conseils se prononcent le même jour sur le projet de fusion. Il était dès lors peu judicieux de faire deux conseils la même semaine. L'éventualité de re-planifier un autre conseil en mai ou juin, avec les congés de Pâques, ne permettant pas de respecter les délais légaux a également été écartée. Le prochain conseil devrait donc avoir pour objets le projet de fusion, le trafic dans le village, éventuellement le projet de rénovation du complexe communal, ainsi que les rapports des comptes et de la gestion.

Monsieur le Président remercie Madame le Syndic et précise le but premier de cette séance. Il explique que le point 5 vise à échanger librement entre les autorités exécutives et législatives, entre nous, pour obtenir un complément d'information avant la date butoir du 26 juin 2014, qui est une échéance pour la votation de la convention de fusion et qui ne permettra pas de discussions sur le fond.

Monsieur le Président clôt ce point et passe au suivant.

### **Point 4 de l'ordre du jour : Communications de la Municipalité.**

Madame le Syndic transmet le soutien du COPIL à cette séance d'information au Conseil Communal de Villars-le-Terroir et souligne que notre Commune est la seule du projet qui entre pour la première fois dans une réflexion de fusion d'où probablement un besoin plus important d'information que les autres communes, à part Echallens qui de par sa taille est moins préoccupée que les petites communes.

Monsieur le Président clôt ce point et passe au suivant.

### **Point 5 de l'ordre du jour : Projet de fusion : questions et débat**

Monsieur le Président explique que cette séance a pour but de discuter de cet important projet pour l'avenir de notre Commune et d'obtenir plus d'informations que les citoyens. Comme présenté à la population le 21 novembre 2013 lors de la séance d'information, il y a eu des milliers d'heures de travail, les membres des divers groupes de travail sont présents pour répondre aux questions.

Monsieur le Président souhaite un débat dépassionné, même si le sujet est passionnant, plus constructif que partisan et espère à titre personnel que la population aura l'occasion de se prononcer sur le projet de fusion.

Monsieur le Président demande aux membres des groupes de travail de s'annoncer :

- Jean-Josef Pittet : Finances

- Sylvain Juriens : Service Technique
- Pascal Pollien : Autorités
- Pascal Mettraux Loi et règlements
- Francois Dutoit : Constructions, routes, infrastructure

Monsieur le Président remercie Monsieur Alain Flückiger, secrétaire général de l'association Région Gros-de-Vaud, qui s'est mis à disposition pour répondre aux questions et lui passe la parole.

Monsieur Flückiger salue l'assemblée et précise qu'il est principalement présent en tant qu'observateur, mais qu'il s'efforcera de compléter et/ou répondre aux questions techniques concernant la procédure.

Monsieur Cyril Pittet demande si on a chiffré les couts liés à une entrée plus tardive dans la future nouvelle commune en cas de refus cette fois

Monsieur le Président répond que cela n'a pas été fait à sa connaissance.

Monsieur Flückiger rappelle qu'en cas de refus d'une des communes, le projet courant s'arrête et que les autres communes peuvent présenter un nouveau projet de fusion en modifiant les points nécessaires de la convention. Il explique que ce calcul est quelque peu contraire à l'esprit du projet et qu'il n'a pas été fait. Il pense que si une commune souhaite se joindre à la nouvelle commune fusionnée après coup, sa marge de manœuvre serait minime.

Monsieur Gérard Briquet fait remarquer que beaucoup de points positifs ont été relevés et s'étonne de l'absence de points négatifs, il souhaiterait plus d'informations sur les désavantages. Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Pascal Pollien.

Monsieur Pollien explique qu'au niveau des autorités, il n'y a pas été remarqué de points négatifs, à part peut-être la disparition de certains services dans le village comme le social. Concernant la possibilité de se faire élire en tant que Municipal, il souligne qu'il sera plus difficile et que cela demandera plus d'efforts et plus d'investissement personnel, cette fonction étant estimée à un travail à 50 %. Concernant les archives communales, toutes celles concernant la période avant la fusion restent dans les communes et toutes les nouvelles seront centralisées à Echallens.

Madame Nicole Buchwalder estime qu'un autre désavantage est l'obligation de faire partie d'une formation politique dans la nouvelle structure. La disparition des autorités communales et leur placement à Echallens est aussi un inconvénient selon elle.

Monsieur le Président résume en disant qu'il faudra effectivement se déplacer mais souligne qu'en échange il y aura des horaires étendus et plus de jours d'ouverture.

Madame Anny-Claude Duployer compare ceci à la fermeture de la poste de Villars-le-Terroir il y a quelques années.

Monsieur le Président souhaite connaître ce qu'il adviendra du personnel communal.

Madame le Syndic répond que tous les collaborateurs des six communes seront réengagés.

Elle rapporte que dans le cas du Val-de-Travers, le maintien des différents bureaux avait été envisagé et abandonné, comme dans le cas de la poste, car les horaires d'ouverture auraient été trop restreints. Elle souligne également qu'avec la tendance de l'administration de mettre en ligne sur internet de plus en plus de services, il y aura de moins en moins de personnes qui se rendent au bureau communal.

Monsieur le Président ajoute que si tous les employés communaux seront réengagés, il n'en est pas de même pour les élus, qui devront se faire élire dans la nouvelle structure.

Madame Nicole Buchwalder fait remarquer que la comparaison n'est pas entièrement représentative car la Poste a maintenu des services à domicile pour ceux qui en font la demande.

Monsieur Georges Waeber demande s'il aura moyen de créer une liste de « sans parti ».

Monsieur Flückiger explique la situation d'Echallens qui a dû se mettre au système des partis. Il y a trois partis, l'UDC, les socialistes et l'Entente Communale. Les membres de l'Entente Communale d'Echallens ont d'ores et déjà annoncé que non seulement ils allaient ouvrir les portes aux intéressés, mais qu'ils allaient même les recruter.

Monsieur Eric Glauser demande si la Municipalité est présente comme public ou s'ils peuvent prendre part aux discussions. Monsieur le Président lui réponds qu'il s'agit d'une séance ordinaire du Conseil et que la Municipalité peut s'exprimer librement comme souhaité.

Monsieur David Henrioux fait part de son scepticisme quant à l'objectivité des différents documents présentés en l'absence de toute critique ou points négatifs. Il craint qu'Echallens régisse tout, comme le nom de la nouvelle commune et ses armoiries et voudrait connaître le ressenti de ceux qui ont participé aux groupes de travail, plus particulièrement l'état d'esprit des représentants d'Echallens et leur comportement.

Monsieur le Président sollicite les représentants des groupes de travail.

Monsieur Jean-Josef Pittet souligne le bon esprit qui régnait dans les séances, également de la part des communes « riches », qu'il semblait qu'un consensus se dégagait en faveur de la fusion et que les petites communes étaient plus vulnérables vis-à-vis du canton. Il a également noté le professionnalisme des représentants d'Echallens qui semblaient bénéficier de plus de moyens fournis par leur commune.

Monsieur Pascal Mettraux rapporte que par exemple le règlement du cimetière qui a finalement été adopté est celui d'Echallens, contrairement aux discussions qui avaient eu lieu lors des séances précédentes, d'où mainmise d'Echallens. Il relève également que la richesse est un concept vague et qu'il est facile de différer les investissements et économiser sur l'entretien. Bioley-Orjulaz par exemple touche 900'000 CHF d'Orlati il y a cinq ans, puis 800'000 CHF, puis 600'000 CHF puis 200'000 CHF. Il suffit qu'Orlati ferme et c'est la fin de ce revenus, plus peut-être 300'000 CHF ou 500'000 CHF non payés.

Bettens, qui a peu de dettes, cinq millions d'investissement seront nécessaires pour les réseaux d'eau et une nouvelle station d'épuration. Dans le cas de Penthéraz, seule la rue principale est en séparatif et environ 50 % du réseau d'eau et de lourds investissements seront encore nécessaires. A Villars-le-Terroir, tous ces investissements ont déjà été effectués et ont nécessités des taux élevés d'impôts communaux. Monsieur Mettraux pense qu'on va payer deux fois. Il rappelle le cas des pompiers d'Echallens, ainsi que ceux d'Yverdon et souligne le danger d'arbitraire lorsqu'une majorité est issue d'une seule commune. Monsieur Mettraux multiplie les exemples montrant que Villars-le-Terroir possède toutes les infrastructures sauf peut-être une déchetterie et tous les employés nécessaires pour être autonome et que la Commune n'a rien à gagner d'une fusion.

Monsieur Jean-Josef Pittet répond que bien que le Buron fasse partie de la commune, il n'est pas sous-représenté, au contraire.

Monsieur Sylvain Juriens n'a pas de sentiments particuliers quant aux pressions et à l'esprit qui régnait dans les séances, puisque elles étaient essentiellement basées sur des critères techniques.

Monsieur Pascal Mettraux lui demande si les investissements futurs pour le réseau d'eau de Bettens ont été discutés et souligne que les pertes peuvent être extrêmement élevées, de l'ordre de 50 % comme à Villars-le-Terroir avant les travaux.

Monsieur Pascal Pollien pense aussi qu'il sera probablement plus difficile de briquer un poste après la fusion que dans un plus petit village comme aujourd'hui. Il confirme à Monsieur Henrioux que d'autres communes craignent également la mainmise d'Echallens et rappelle que c'est la raison qui a poussé Saint-Barthélemy à se retirer du projet.

Questionnée sur l'entrée en matière même de la fusion, Madame le Syndic rappelle que le processus de fusion est parti d'une discussion entre syndics, que le Conseil aurait probablement manifesté son mécontentement si on n'avait pas au moins étudié la question. A l'issue de la réflexion, nous avons obtenus des chiffres et validé la faisabilité du projet.

Madame le Syndic concède bien volontiers que toutes les communes ne sont pas égales et que certaines ont plus d'infrastructures et de dettes et que d'autres ont plus de fortune et moins d'infrastructures réalisées.

Monsieur Eric Glauser nous informe qu'Echallens n'a pas l'intention d'épurer son centre et dresse un inventaire plus précis des divers réseaux des villages, confirmant ce qui a été dit auparavant.

Monsieur Werner Reist nous fait part de ses réflexions et souligne que les besoins ont changé et que le niveau d'exigences envers la municipalité lui est toujours aussi élevé.

Monsieur Alain Herminjard souhaite comprendre comment ont été réalisés les inventaires.

Monsieur Flückiger rappelle la loi sur les fusions de communes. Il explique que le principe de base consiste à reprendre tous les actifs et passifs de toutes les communes et à mettre tout en commun, sans échange financiers.

Monsieur David Henrioux aborde le thème de la hausse du taux d'imposition et regrette que des économies n'aient pas été faites, ce qui aurait peut-être pu éviter la hausse. Il revient sur le temps passé en discussions à propos de la place du village et met en doute l'intérêt que pourrait avoir une municipalité constituée principalement d'habitants d'Echallens. Il exprime ses doutes pour une fusion ou le nombre d'habitants diffère autant.

Monsieur le Président reformule la question concernant le taux d'imposition et passe la parole à Madame le Syndic.

Madame le Syndic explique que chaque municipal a élaboré le budget de son dicastère, au plus près de sa conscience pour limiter les frais. Au moment de la consolidation avec Madame la Boursière les montants étaient encore trop élevés et chaque municipal a du produire une deuxième version en économisant autant que faire se peut. En cas de rejet du préavis municipal, la seule solution aurait été d'économiser sur la plus grosse source de dépenses, à savoir les salaires, et de diminuer les prestations.

Madame le Syndic souligne qu'il n'est pas possible de réduire le taux d'occupation des employées administratives et que seul le temps de travail des employés municipaux aurait pu être réduit en diminuant leur charge de travail comme par exemple les fleurs et en supprimant le poste du responsable du refuge par exemple.

Madame le Syndic souligne que le Conseil a suivi le préavis de la Municipalité et qu'elle portera un soin tout particulier aux frais et rémunération du personnel, y compris les vacances.

Madame la Municipale Véronique Pittet-Allaz estime que les fleurs n'est pas un poste à supprimer et souligne que son dicastère de responsable des écoles lui prend beaucoup de temps et la population est très demandeuse d'information.

Monsieur le Président recentre le débat sur la fusion.

Monsieur Pascal Mettraux revient sur les investissements à long terme des communes et pense que les autres communes diffèrent les lourds investissements et négligent l'entretien courant, tout en dissimulant ces informations, espérant que la fusion leur procurera une manne financière pour effectuer ces travaux aux frais de la nouvelle commune fusionnée, au détriment des habitants de Villars-le-Terroir.

Monsieur Georges Waeber demande ce qui va changer en ce qui concerne le cout de l'instruction publique.

Madame Véronique Pittet-Allaz lui répond que tout ceci est réglé par la participation à l'ASIRE, sauf peut-être le projet d'une structure EFAJE.

Monsieur Martial Bujard souligne l'importance d'avoir le personnel nécessaire pour élaborer des rapports de type professionnel pour être entendu par les autorités cantonales.

Madame Nicole Buchwalder réintroduit le sujet de la place du village et pense qu'en cas de fusion, cette place n'aurait purement et simplement pas été envisagée.

Madame le Syndic pense que le dossier de la place du village est une réalisation importante pour la commune. Elle fait un parallèle avec le projet de la tour Taoua, où l'ensemble de la municipalité

lausannoise s'est mobilisée ; Lausanne où d'ailleurs le Syndic est issu de Vers-chez-les-Blanc, hameau passablement excentré.

Madame le Syndic cite Monsieur Modoux, syndic d'Oron qui avait indiqué que les petites communes sont plutôt surreprésentées, tant à la municipalité que dans le conseil communal de la nouvelle commune fusionnée.

Monsieur José Pittet demande s'il est prévu d'organiser des manifestations sur la place de l'Eglise, par exemple le 1<sup>er</sup> Aout. Il lui est répondu qu'il n'a nécessairement besoin d'attendre sur la Municipalité et que rien n'empêche les riverains d'organiser quelque chose.

Madame Nicole Buchwalder demande quelle est la suite de la procédure.

Monsieur Flückiger explique que le COPIL va établir un préavis commun pour toutes les communes concernées qui expliquera les divers avantages et inconvénients de la convention de fusion, qui sera présentée le 7 avril 2014. Les membres du conseil recevront juste avant la convention et le préavis. La convention ne pourra pas être amendée car elle est commune à toutes les communes le 30 novembre 2014, week-end de votations fédérales.

Il rappelle également que sur le site fusion-echallens.ch, les rapports finance et administration sont téléchargeables.

Il est rappelé que les élus et les habitants de Villars-le-Terroir pourront faire valoir leurs droits en utilisant les mécanismes d'initiative, de motion et de pétition.

Monsieur David Henrioux demande s'il est possible de se retirer de la nouvelle commune. Monsieur Alain Flückiger lui répond que c'est possible, mais que ce n'est pas la tendance et que cela s'est produit une seule fois il y a une centaine d'années.

Madame Anny-Claude demande s'il y a votation si une des communes refuse. On lui confirme que le projet en tant que tel s'arrête et il n'y a pas de votation.

Monsieur Florin Zehnder regrette que le Conseil ait à se prononcer avant la population et souligne le risque que le Conseil ne donne pas la chance à la population d'exprimer sa volonté.

Monsieur Alain Flückiger lui répond que c'est régi par la loi sur les fusions de communes et qu'il n'y a pas d'autres choix.

Madame le Syndic complète en disant qu'elle a participé à l'élaboration de cette loi et que peut-être il aurait fallu soumettre la décision au referendum obligatoire.

Madame Nicole Buchwalder demande comment seront traités les bulletins blancs lors de la votation. Madame Anny-Claude Duployer explique que les bulletins blancs n'entrent pas dans la majorité et que par exemple pour un Conseil avec 35 membres présents et 5 bulletins blancs, la majorité est à 16 voix.

Monsieur Jean-Josef Pittet souligne que quoiqu'il arrive, le projet aura fourni des réponses et des points de comparaison, ainsi que des pistes à étudier pour de futures économies.

Monsieur le Président demande des précisions à Madame le Syndic sur ce qu'il va se passer le 7 avril. Celle-ci lui répond que c'est la date de la présentation de la convention de fusion à tous les habitants des communes concernées et que cette présentation aura lieu à Villars-le-Terroir, car c'est le village qui possède la plus grande salle, mais aussi parce que c'est là que la population a montré le plus d'intérêt. Madame la conseillère d'Etat Béatrice Métraux assistera également à la séance.

Monsieur Thierry Pittet demande quelles seront les changements et les initiatives sur le travail de l'office du tourisme d'Echallens. Monsieur Alain Flückiger répond qu'il n'y aura pas de changements majeurs, vu la bonne collaboration existante avec les communes.

Divers conseillers souhaitent connaître les résultats des fusions déjà réalisées comme Montillier. Monsieur Alain Flückiger dit qu'il n'y a pas de statistiques officielles et que comme dans chaque projet, tous les avis sont probablement représentés.

Monsieur Marcel RoCHAT souligne que le cas de Montillier est différent puisque les communes concernées étaient similaires en taille. Il pense que la majorité des postes seront occupés par des gens d'Echallens et que les impôts communaux vont augmenter. Il est farouchement opposé à la fusion.

Il est encore longuement discuté de la répartition des divers postes de la nouvelle commune, sans réellement apporter de nouveaux éléments.

Monsieur Christophe BÜRGIN s'est renseigné et nous communique que depuis les cent dernières années le nombre de communes n'a cessé de diminuer. Une autre étude fribourgeoise sur l'impact d'une fusion auprès de la population a montré que finalement il n'a pas eu beaucoup de changements dans la vie courante des gens.

Monsieur le Président clôt ce point et passe au suivant.

#### **Point 5 de l'ordre du jour : Divers et propositions individuelles**

Monsieur Georges WAEBER demande s'il est prévu de mettre à disposition des places de parc supplémentaires aux alentours de la Grange-a-Janin, suite à l'augmentation du nombre de logements, par exemple autour du transformateur.

Monsieur Jean-François PITTET prend acte et s'engage à rediscuter ce point en séance de Municipalité.

Monsieur Pascal METTRAUX se plaint amèrement de la désorganisation et du parcage sauvage qui dérange le trafic et endommage les bas-côtés.

Monsieur Thierry PITTET entame une discussion sur l'ASIRE et sur le temps de trajet et d'attente des enfants scolarisés à Pollicez-Pittet.

Madame Véronique PITTET-ALLAZ explique le fonctionnement de l'ASIRE et communique qu'il y a un poste de spécialiste des transports et que cela est du ressort de la direction administrative.

Monsieur Alain HERMINJARD fait savoir que Car Postal ne veut pas modifier ses horaires et qu'ils sont dépendants des horaires CFF.

Madame Véronique PITTET-ALLAZ s'engage à faire valoir les intérêts de Villars-le-Terroir le mieux possible.

Madame le Syndic rappelle qu'il s'agit de la première année de fonctionnement de l'ASIRE et qu'il faut faire preuve d'un peu de tolérance, le temps que la nouvelle structure se mette en place et qu'elle est convaincue que ces erreurs seront évitées lors de la prochaine rentrée scolaire.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt le point, remercie les membres du Conseil Communal, le Secrétaire du Conseil, Madame le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Monsieur Flückiger et clôt la séance du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du 17 février 2014.

**Au nom du Conseil communal**

Le Président



T. Mamaïs



Le Secrétaire



L. Schopfer